

Lettre ouverte à Laurent CANTAT LAMPIN et Cyril WAGNER, Directeurs du Projet RTE de Construction de la ligne à double flux THT Avelin-Gavrelle. Mai 2019

Dérives et Mensonges, la suite

Messieurs,

Depuis 7 ans, comme les habitants de la Pévèle et du bassin minier, nous avons toujours respecté la démocratie et les dirigeants de RTE. Nous le regrettons aujourd'hui, écrasés par votre rouleau compresseur. Aurait-il fallu faire preuve d'agressivité ou endosser un gilet jaune pour se faire entendre et arrêter le projet ?

Nous ne supportons plus les fausses vérités que vous inculquez aux personnalités politiques et hauts fonctionnaires qui dirigent le pays. Sont-ils crédules à ce point ? Tout citoyen ordinaire qui s'intéresse à minima au dossier est outré par vos propos.

Comment osez-vous justifier votre projet surréaliste par la consommation d'électricité alors que celle-ci a cessé d'augmenter depuis 2010 et surtout qu'elle ira irrémédiablement vers une diminution dans les prochaines décennies, dixit votre Président François BROTTES. La ligne actuelle, d'une capacité de 1500 mégawatts, transporte moins de 500 mégawatts . Le Cabinet indépendant H3P le souligne. Cela ne vous empêche pas de dimensionner la future ligne à 4600 mégawatts.

En 2011, RTE Criait au feu en alertant sur le fait que la ligne devait impérativement être achevée en 2017 sous peine de black-out ! RTE est-elle crédible ?

Il a fallu que l'Autorité environnementale, en 2015, vous impose de produire les courbes de courant dans la ligne pour constater une diminution sensible des flux alors que vos collègues étaient allés vendre au Président du Département du Nord, une augmentation de +15% par an. Ce dernier les a crus. Pourquoi aurait-il douté de la sincérité des Directeurs de RTE ?

En 2015, vos techniciens nous assuraient que l'ouvrage résisterait à des vents de 130 km/h. Pourtant, en 2018, EIFFAGE vous a amené à devoir renforcer la structure des pylônes et notamment leurs fondations.

Qui peut vous croire aujourd'hui quand vous déclarez aux élus et à la Secrétaire Générale de la Préfecture que le pylône «équilibre» résisterait à des vents de 194 km/heures ? S'agit-il du pylône seul ou du pylône avec ses 20 câbles ? Où est la baguette magique ? Les hauts fonctionnaires vous accorderont sans doute leur crédit. Nous ne vous croyons pas. Vos 2 pylônes de test installés à La Capelle ne peuvent être représentatifs des pylônes 16 et 17 et 18 que vous voulez implanter dans le lit de la Marque à Deux Villes.

Comment osez-vous mettre en avant la sécurisation de l'alimentation électrique de la Région ? Celle-ci est aujourd'hui parfaitement sécurisée, et ce avec un flux de courant inférieur à 500 mégawatts dans la ligne actuelle. Nous trouvons odieux de prétendre qu'il faille **multiplier par 10** la capacité de la future ligne pour maintenir ce même niveau de sécurité. Le Président de Région peut-il vous croire ? Jamais vous n'avez même jugé utile de mettre en place des dispositifs d'alerte tels que ECOWATT comme vous l'avez fait en Bretagne et en PACA.

Comment osez-vous mettre en avant l'essor des Energies renouvelables alors que celles-ci n'impactent pas le 400 000 volts donc le circuit Avelin Gavrelle, dicit Monsieur BROTTES le 6 mars 2017 puis Monsieur CANTAT LAMPIN le 5 juillet 2017 lors du Schéma S3REnR au Lille-Grand Palais.

Mr BROTTES, de par sa déclaration sur France Info le 13 septembre 2016, a détruit vos arguments en confirmant la baisse de la consommation. « *Le virage est bien engagé !* » sic. Il y aura de moins en moins de courant à transporter, à tel point que RTE va devoir changer de modèle économique et se faire rémunérer en mode « assurantiel ». Nous supposons que vous pensez ainsi duper l'Etat en vous faisant payer sans transporter ? Vos complices Conseillers Energie, infiltrés dans les Ministères vous y aideront sans doute.

Vos services Communication ont été moins sincères que votre Président puisqu'ils ont attendu Mars 2017, soit 3 mois après la signature de la DUP par Madame ROYAL, pour diffuser votre fameux fascicule « Voyage au cœur du réseau de demain », lequel révèle qu'il est désormais inutile de construire de nouvelles lignes THT de 400 000 volts. Les politiques n'ont pas réagi. Remerciez-les !

Tout démontre qu'une capacité maximale de 3000 mégawatts serait plus que suffisante. La ligne pourrait alors être enfouie sur les 15 km de la Pévèle et du Bassin Minier, exactement ce que font nos voisins belges en région dite remarquable des environs de Bruges, tout comme la Pévèle a été classée site remarquable par la DIREN.

Pourquoi passez-vous sous silence qu'une ligne souterraine est parfaitement adaptée aux variations de flux de courant liées aux EnR ? En effet elle peut supporter jusqu'au double de sa capacité pendant plusieurs heures.

Pourquoi passez-vous sous silence que dans les prochaines années, les lignes THT de 400 000 volts, si elles s'avéraient encore utiles, seront systématiquement enterrées comme ce fut le cas successivement pour le 90 000 volts puis le 225 000 volts. A noter qu'en 2009 déjà, sans le publier, RTE envisageait la construction en souterrain de la ligne 400 000 volts Avelin Mastaing.

Comment osez-vous parler de nuisances agricoles de l'enfouissement du 400 000 volts alors que vous offrez, en cadeau de compensation, la mise sous terre des lignes 225 000 volts ?

S'agissant des échanges transfrontaliers, Vous revenez maintenant sur l'une des justifications d'origine du projet après avoir prétendu soudainement en 2014, que seulement 10% du flux concernerait ces échanges. Girouette !

Après vos multiples contradictions depuis 7 ans, vous êtes dans une telle obstination que vous n'avez plus d'autre solution que de poursuivre dans le mensonge.

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du rapport du Cabinet H3P, mandaté par la CRE. Enfin une analyse objective émanant d'un cabinet indépendant !

Devons-nous vous rappeler quelques faits dénoncés ? :

- C'est la ligne Avelin Mastaing qui devait être renforcée et non celle d'Avelin Gavrelle.
- H3P relève un budget de 230 M€ fin 2017 soit une dérive de 62% par rapport au budget original sans que votre Directoire en soit avisé. A lui seul, le budget Pylônes et câbles, initialement estimé à 60M€, atteint 108,6 M€, soit une dérive de plus de 80%.
 - RTE a engagé des dépenses importantes, notamment sur le poste d'Avelin, sans l'approbation du Directoire. *« cette démarche présente un risque puisque le projet peut encore potentiellement être abandonné » (H3P, mai 2018).*
 - En mai 2012, le rachat des maisons était déjà envisagé (p22 du rapport). Nous en concluons qu'il pouvait être intégré au budget initial du projet.
 - Le Cabinet s'étonne du choix du pylône « Equilibre ».

Vous le justifiez en affirmant que c'est la population, via la commission paysagère, qui a demandé ce pylône. Nous nous inscrivons en faux contre cette justification. Cette commission était essentiellement composée d'acteurs professionnellement intéressés par la réalisation d'un tel projet, lesquels ont suivis vos propositions.

- A l'origine, le scénario (2 fois 400 000 volts en aérien) avait été privilégié pour des raisons de **coût et de délai**, deux critères totalement quinquennaux 10 ans plus tard.
- La rentabilité du projet pouvait être potentiellement envisagée à la condition que l'EPR de Penly voit le jour, le fameux « mirage » !

Suite à l'audit réalisé par H3P, la CRE a dénoncé vos méthodes et l'absence de transparence de votre gestion. Elle a surtout rejeté le surcoût de plus de 30 M€ résultant de la prise en main du chantier par EIFFAGE en 2018 et arrêté le budget cible à celui de 2017 à savoir environ 163 M€. Or, du haut de vos 230 M€ (en mai 2018, combien aujourd'hui ?), vous persistez en faisant fi de la décision de la CRE.
Nos politiques vont forcément réagir.

Monsieur DE RUGY, Ministre de la Transition écologique déclarait le 27 mars dernier (la Voix du Nord sur la tarification de l'électricité) qu'il se devait d'appliquer

les recommandations de la CRE. Nos élus ne manqueront pas d'alerter et dénoncer votre défiance et votre abus de pouvoir.

Vous bafouez l'avis du Rapporteur Public du Conseil d'Etat qui, lors du jugement du 27 septembre 2018, estimait qu'il fallait que la dérive du coût d'un projet de cette nature atteigne les 30 % pour que le Ministre revienne sur la DUP. Avec vos 40% de dérive, vous faites fi de tout cela. C'est atterrant !

Début 2014, sur la base du fuseau Ouest 2 et du tracé envisagé entre Deux Villes et le parc ornithologique des Cinq Tailles sur Thumeries, l'étude sur les milieux naturels avait mis en avant le caractère dangereux mais acceptable pour les oiseaux, mais en 2015, vous avez modifié le tracé de la ligne ce qui l'a rapproché des Cinq Tailles de l'ordre de près de 200 mètres et donc accru considérablement le risque de mortalité des oiseaux. Nous n'avons pas connaissance d'une hypothétique nouvelle expertise qui aurait été réalisée entre 2017 et 2018, qualifiée de sommaire par l'Ae, ce qui constituerait un manquement grave remettant en cause l'étude d'impact.

Le dernier avis délibéré de l'AE (Autorité Environnementale) en séance du 24 Avril 2019:

- Met à mal la qualité de votre étude d'impact sur la prise en compte de l'environnement avec, entre autres : caractérisation des zones humides insuffisante (p12), incidence de la nouvelle ligne sur la faune (en particulier l'avifaune) non correctement prise en compte (p16), absence de démonstration de non perte nette de biodiversité (p16), niveaux de bruit peu précis au droit des habitations les plus proches (p18), réexamen nécessaire des impacts cumulés avec les aménagements hydrauliques du haut bassin versant de la Marque (p19), etc...

- Relève l'avis technique défavorable émis par l'agence française pour la biodiversité (AFB) auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord le 4 mars 2019.

- Met en avant le suivi incomplet de son premier avis de Déc. 2015 (p20),

- Rappelle « une multiplicité d'enjeux forts en matière de milieux naturels, ce qui est la conséquence directe des choix de tracé effectués » (p13). « C'est tout particulièrement le cas pour la partie Nord du projet (notamment au droit de Mons en Pévèle), le fuseau retenu (Ouest) étant significativement plus pénalisant pour le milieu naturel que le fuseau Est ».

Au vu de tout ce qui précède, les citoyens, sont plus que jamais en droit de mettre en cause le bien-fondé de votre projet ! Désormais, la raison doit l'emporter.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Jean Marie THIBAUT

Président de l'association RPEL59

Pour les associations



